

a-t-elle de matières premières? Et là encore, il faudrait pousser la recherche encore plus loin et découvrir la possibilité de fournir des fibres, des produits chimiques ou pharmaceutiques, et même voir s'il n'y a pas de culture qui pourrait servir de source de matériaux en forte demande.

La plupart ou, à tout le moins, une grande partie de la recherche agricole vise à résoudre les problèmes touchant les nouvelles variétés, à augmenter la production suivant les variétés, à améliorer le bétail et la volaille, à contrôler la qualité, à perfectionner les espèces, et ainsi de suite. Le moment est venu d'assouplir nos programmes de recherche agricole. Voilà où le chimiste joue un rôle prépondérant. Peut-être le chimiste peut-il jouer en agriculture le rôle imparti au physicien et au mathématicien dans le domaine de l'énergie atomique et de la conquête de l'espace.

Qui prendra l'initiative? Le rôle pourrait très bien être assumé par les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture, secondés par les universités. Mais la difficulté et la nécessité d'une solution pour rattrapper l'agriculture exige le concours de la communauté tout entière. Les organismes tels que les chambres de commerce et autres associations composées de chimistes et d'ingénieurs-chimistes dont ils peuvent bénéficier des conseils et des services, pourraient révolutionner le concept agricole.

Il fut une époque, dans les affaires canadiennes, bien avant les années 30, où les rapports annuels de nos banques, de nos chemins de fer et des autres grandes sociétés contenaient un message spécial du président, du directeur général ou du président du conseil d'administration, sur l'état de l'agriculture canadienne. Ces articles, presque toujours, étaient truffés de conseils aux agriculteurs, la plupart du temps parfaitement gratuits et de peu d'intérêt pour un homme qui devait vivre de sa ferme. Il semblait alors que tout homme d'affaires était un expert en agriculture, même s'il était le seul à le croire. Cette mode a passé au cours de la seconde guerre mondiale et, peut-être heureusement, n'est jamais réapparue.

Le moment est venu de raviver l'intérêt de l'industrie et des affaires pour l'agriculture canadienne et d'aborder de façon bien plus pratique et bien plus sérieuse la recherche des solutions à apporter aux problèmes qui accablent les cultivateurs et les autres producteurs terriens. Le moment est désormais venu de prendre des mesures concrètes en vue de protéger l'héritage du peuple canadien—la terre—contre la détérioration et une mauvaise utilisation. Si l'on n'arrive pas à s'adapter au nouveau tableau que présente cette époque de bouleversement, le prix à payer sera alors terrible: érosion, sécheresse, pestilence et souffrances humaines, et appauvrissement des pauvres.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. La Chambre est-elle d'accord pour permettre d'abord au président du Conseil privé (M. MacEachen) de revenir à l'appel des motions?

Des voix: Entendu.

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA—REPRISE À L'ÉTAPE DE L'ÉTUDE DE LA DEUXIÈME SESSION

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le débat sur le bill concernant la cour fédérale du Canada remonte très loin. Nous l'avons repris aujourd'hui et nous sommes convenus d'adopter cette motion qui ramènerait l'étude du bill sur la cour fédérale à l'étape qu'il avait atteinte à la dernière session, tout en y ajoutant des points qui seront évidents à la lecture. Ainsi donc, avec votre permission, monsieur l'Orateur, je propose:

Que, notwithstanding toute disposition du Règlement ou coutume de la Chambre, le bill intitulé: «loi concernant la cour fédérale du Canada», dont le comité permanent de la justice et des affaires juridiques a fait rapport, avec propositions d'amendement, le mercredi 10 juin 1970 durant la dernière session, soit censé avoir été présenté, lu pour la 1^{re} fois, imprimé, lu pour la 2^e fois, renvoyé à un comité permanent qui en aurait fait rapport, et que ledit bill soit inscrit au *Feuilleton* pour étude à l'étape du rapport le 28 octobre 1970 ou après cette date; et

• (6.00 p.m.)

Que, en plus de toute motion visant à modifier ledit bill qui sera présentée au cours de la présente session en vertu des dispositions du paragraphe 5 de l'article 75 du Règlement s'y rapportant, toute motion visant à modifier ledit bill qui aura été présentée au cours de la dernière session en vertu des dispositions du paragraphe 5 de l'article 75 du Règlement s'y rapportant sera affichée pour étude lorsque ledit bill sera mis en délibération au cours de la présente session.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire que le ministre a tout à fait raison lorsqu'il signale que des consultations ont eu lieu et je suis heureux de confirmer que la motion sous sa forme actuelle couvre en effet tous les points que nous voulions y voir inscrits. C'est avec joie que nous signifions notre accord, monsieur l'Orateur.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et que notre parti accepte cette motion.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, notre groupe donne avec plaisir son consentement à la proposition suggérée.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre a entendu la motion présentée par le président du Conseil privé (M. MacEachen). La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(A 6 h 04, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)